

cndp
Commission
de pilotage

du débat public
Extension portuaire de
Bastia

Le débat public & vous



Février 2007

“ Un débat public, chez vous, pour vous ”

Un débat public est toujours un moment fort dans une vie de citoyen. Du 06 mars au 16 mai 2007, Bastia et son agglomération accueille le premier débat public du territoire corse.

A l'occasion du projet d'extension portuaire de Bastia, porté par la Collectivité Territoriale de Corse, chacun d'entre vous aura l'occasion de s'informer et de dialoguer sur l'opportunité du projet et des options soumises au débat.

La possibilité vous est donnée de participer à la réflexion liée à un grand projet d'aménagement du territoire maritime, c'est à la fois de votre quotidien et de votre avenir dont il s'agit. La période officielle de débat permet la transparence de l'information et favorise le dialogue entre les diverses parties prenantes. C'est le moment d'argumenter vos positions, d'exprimer vos craintes ou de porter vos espoirs. La Commission de pilotage du débat public rendra compte de votre expression dans sa diversité, à travers son rapport final.

“ La Commission de pilotage du débat public (CPDP) ”

Emanation de la Commission Nationale du Débat Public, elle est indépendante du maître d'ouvrage. Elle se compose d'un président et de deux membres.

La CPDP est chargée de l'animation des réunions publiques et assure à chacun le droit d'être entendu et surtout d'obtenir des réponses pertinentes aux questions posées. Elle veille à ce que tous les citoyens soient traités sur un plan de stricte égalité avec les autres acteurs du débat, indépendamment du statut ou de l'influence de ceux-ci.

De même, le maître d'ouvrage se voit donner l'occasion, au cours des réunions publiques, d'expliquer ses choix, ses contraintes, sa stratégie. C'est un moment privilégié pour ses équipes qui leur permet d'appréhender le contexte local, de repérer les attentes voire les inquiétudes afin d'apporter parfois, des éléments de nature à rassurer.

Placé en amont dans le processus d'élaboration d'un projet, le débat public doit permettre d'évoquer de manière décripée l'opportunité, les objectifs et les caractéristiques de l'aménagement envisagé. Chacun a droit à la parole : simple citoyen, représentant associatif ou syndical, chef d'entreprise, étudiant, fonctionnaire, élu... *“ Une voix qui se tait, c'est souvent une connaissance intime du territoire qui reste secrète et qui ne profitera à personne, ni au projet, ni à ses opposants.”*

Nous vous invitons à venir nombreux aux réunions publiques.

Ce débat, c'est votre débat, il sera ce que vous en ferez.

CALENDRIER PRÉVISIONNEL DU DÉBAT PUBLIC	
<i>Toutes les réunions auront lieu de 18h00 à 21h00</i>	
<i>Amphithéâtre du Lycée Giocante de Casabianca – Bd Jean Zuccarelli à Bastia</i>	
Mardi 6 mars 2007	Réunion d'ouverture du débat public
Mardi 13 mars 2007	Réunion thématique sur la fonction économique du port
Mardi 27 mars 2007	Réunion thématique sur les caractéristiques techniques du projet
Mardi 10 avril 2007	Réunion thématique sur les aspects environnementaux
Mardi 24 avril 2007	Réunion thématique sur les enjeux de l'interface ville-port
Mardi 15 mai 2007	Réunion de clôture du débat public

La Commission de pilotage du débat public anime ce débat dans le cadre de la loi relative à la démocratie de proximité, du 27 février 2002. www.debatpublic.fr

“ L'équipe de la Commission de pilotage ”

Un président et deux membres

Président

Maurice Joubert

Ancien élève de l'Institut d'Etudes politiques et diplômé en droit public, Maurice Joubert est aujourd'hui préfet honoraire. Ancien préfet des Alpes Maritimes, et de plusieurs départements de la façade méditerranéenne.

Membres

Jean-Claude Darras

Ancien élève de St Cyr et diplômé de droit public, Jean-Claude Darras est l'ancien président du tribunal administratif de Marseille, en retraite depuis 2004. Il a assuré diverses missions à l'étranger (Algérie, Europe Centrale et Orientale...). Depuis deux ans, il a participé à plusieurs débats publics (Pierrelatte, Cadarache, Déchets Nucléaires).

Yves Poggi

Docteur d'Etat en Sciences physiques, Yves Poggi est retraité de l'enseignement supérieur. Il dirige aujourd'hui son cabinet conseil d'ingénierie spécialisé en environnement, situé à Poggio d'Oletta (2B). Il est aussi commissaire enquêteur auprès du Tribunal Administratif de Bastia.



MM. Y. Poggi, M. Joubert, et J-C. Darras

Question posée au président et aux membres de la CPDP

“A quoi correspond, pour vous, votre engagement comme président ou membre de la Commission de pilotage ?”

Maurice Joubert

“J'ai trop vu de projets ne pas aboutir parce que les citoyens étaient étrangers à leur élaboration. L'enjeu, ici est que le public soit parfaitement informé et donne son point de vue.”

Jean-Claude Darras

“Mon expérience de tribunal administratif m'a sensibilisé à l'exigence d'un équilibre entre le citoyen et la puissance publique. Et, le débat public s'inscrit exactement dans cette perspective.”

Yves Poggi

“Mon engagement est de veiller à la démocratie et à la transparence de ce débat public.”

“ Cinq principes fondamentaux ”

Neutralité, la CPDP ne prend pas partie sur le projet. Elle garantit la qualité du débat public.

Indépendance, la CPDP et ses membres sont indépendants du maître d'ouvrage.

Transparence, la CPDP veille à ce que les informations transmises au public soient claires et accessibles.

Egalité, aucune parole n'est supérieure à une autre. La CPDP garantit à toute personne le droit de s'exprimer sur le projet présenté, de poser une question, de donner son avis et d'émettre des propositions.

Respect, la CPDP veille à ce que les opinions exprimées reposent sur une argumentation et à ce que chacun puisse bénéficier d'un droit d'écoute.

Des lieux et des outils pour s'informer et participer

“Où et comment s'informer ?”

Soyez les bienvenus dans les locaux de la Commission de pilotage du débat public

Du 06 mars au 16 mai 2007
Du lundi au vendredi - de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Adresse :

Villa Ker Maria
4, route du Cap
20200 Ville di Pietrabugno
Tél - Fax : 04 95 37 89 68
Email : contact@debatpublic-portdebastia.org
Web : www.debatpublic-portdebastia.org

Tous les documents de référence du débat public sont consultables sur place

Les documents d'études préalables
Le dossier de saisine de la CNDP
Le dossier du maître d'ouvrage relatif au projet soumis au débat public
La synthèse du dossier de maître d'ouvrage

La CPDP vous propose des outils supplémentaires

Le débat public et vous
Le journal du débat public
Les cahiers d'acteurs du débat public
Le site internet : www.debatpublic-portdebastia.org
Les questions et les réponses, les comptes rendus
La revue de presse

“Comment poser une question?”

Se rendre dans les locaux de la Commission de pilotage du débat public
Par téléphone, par internet, par courriel, par courrier
Déposer dans les urnes sur les lieux de réunions ou d'exposition

“Comment participer ?”

En venant aux réunions publiques
En posant des questions
En proposant un cahier d'acteur
En proposant une contribution écrite

Le cahier d'acteur : C'est une contribution écrite d'acteurs du débat public, institutionnels ou associatifs, illustrant un point de vue détaillé et argumenté. Son format répond au cahier des charges préétabli par la Collectivité Territoriale de Corse et téléchargeable sur le site. Il prend la forme d'un document de 4 pages, édité par la Collectivité Territoriale de Corse et diffusé à 2000 exemplaires.

La contribution écrite : Chacun peut proposer une contribution écrite qui sera mise en ligne sur le site Internet et prise en compte dans le compte rendu final.

Les documents du débat public seront aussi disponibles dans les lieux suivants

Les mairies de Bastia, Ville di Pietrabugno, Furiani, San Martino di Lota, Santa Maria di Lota, Biguglia, Borgo, Lucciana, Corte.

Le centre administratif de Lupino.
Les locaux de la Collectivité Territoriale de Corse à Bastia et l'Hôtel de Région à Ajaccio.

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse.

Venez visiter l'exposition grand public (panneaux, film, documents)

Du 06 mars au 16 mai 2007
Du lundi au vendredi
Une permanence est assurée tous les mercredis et vendredis après midi de 14h00 à 19h00
Port de Bastia – Terminal Nord



Question ou avis : _____

Pour obtenir une réponse, merci de laisser vos coordonnées

NomPrénom.....

Organisme

Adresse

Téléphone Courriel@.....

Ces informations facultatives sont destinées à l'information de la Commission de pilotage du débat public. Conformément à la loi du 2/01/1978, vous disposez d'un droit d'accès et de modification de ces informations.